

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 5 novembre 2012 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Marthe Garneau

MM. Sylvain Jacques, Pierre Lavigne, Gilles Vallières et sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) : MM. Sylvain Baron et Steve Lambert

Nombre de citoyens : 13

Est également présent M. Mario Picotin, Directeur général/Secr.-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1) Prière

2) Ordre du jour – Adoption

3) Conseil

- a) Rapport du maire
- b) Rapport du maire – Activités 2011-2012-2013
- c) Déclarations d'intérêts pécuniaires 2013

4) Période de questions

5) Procès-verbal - Adoption

- a) Procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 – Adoption

6) Comptabilité

- a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2012
- b) Taxe de non-résidants
 - b.1) Remboursement
- c) Aide aux familles – Couches de coton; remboursement (retiré)
- d) MRC – Rôle foncier; équilibrage

7) Dossiers municipaux

- a) Comité du personnel
 - a.1) Brigadière scolaire – Poste de remplacement
 - a.2) Directeur des incendies – Congédiement
- b) Formations – Autorisation
 - b.1) Association québécoise d'urbanisme – PIIA
 - b.2) ADMQ – Violence en milieu de travail
- c) Matières résiduelles et recyclables – Contrat 2013-2017
 - c.1) Autorisation
- d) Coop de services de santé – Bail emphytéotique (reporté)
- e) Âge d'or – Local; agrandissement
 - e.1) Protocole d'entente – Amendement
 - e.2) Aide financière (reporté)

- f) Services juridiques – Mandat
- g) Journal communautaire – Tarification; amendement
- h) FQM – Mutuelle de prévention; adhésion
- i) D. Mélançon, lot 4 335 143 – Caractérisation des sols; mandat
- j) Hôtel de ville – Rénovation
 - j.1) Capacité structurale – Mandat
- k) Site Web – Banque d'heures

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 420 – Prévention/modification; avis de motion
- b) Règl. # 395-1 – Location de salle; avis de motion
- c) Règl. # 405-1 – Réserve financière/travaux publics; avis de motion
- d) Règl. # 406-2 – Réserve financière/travaux publics pavage; avis de motion
- e) Règl. # 418 – Installation et entretien des fosses septiques; adoption
- f) Règl. # 419 – Usine d'épuration/règlement d'emprunt; avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme (23/10/2012) – Dépôt
- b) M. Gauthier, 4475 Principale - Rénovation
- c) Y. Champagne, 2045 5^e Rang de Wendover Nord – Bâtiment accessoire
- d) D. Dufort, lot 4 333 199 – Usage
- e) Construction G. Hébert, lot 4 334 964 - Profondeur
- f) Permis de construction – Octobre 2012 et comparatifs 2011-2012
- g) 1625 rang 5 de Wendover Nord – Nuisances; mandat

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics (15/10/2012) – Dépôt
 - a.1) Télécommunications Xittel - Affichage
 - a.2) J. Laliberté – Rue Samuel; acceptation des travaux
 - a.3) J. Laliberté – Rue Samuel; cession des lots 4 335 075 et 4 335 079
 - a.4) Club de quatre roues (QUAD) – Autorisation
 - a.5) Parc Bruno-Martel - Fossés
- b) Parc Guévremont – Aménagement (reporté)
- c) École Cyrille-Brassard – Débarcadère scolaire
 - c.1) Protocole d'entente - Addenda; autorisation

12) Aqueduc / égout

- a) Rue Saint-Hilaire – J.-N. Francoeur
 - a.1) Conseiller juridique - Mandat
 - a.2) Expertise – Mandat (reporté)
- b) Usine d'épuration – Mise à niveau
 - b.1) Plans et devis (reporté)
- c) Usine de filtration – Automate; remplacement

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) – Cotisation 2013
- b) Rapport des sorties – Octobre 2012

14) Office municipal d'habitation (OMH)

- a) Procès-verbal 19/09/2012 – Dépôt
- b) Budget révisé - Approbation

15) Loisirs & Commandites

- a) Société de l'aréna
 - a.1) Procès-verbaux 25/09/2012 et 16/10/2012 - Dépôt
- b) 26^e campagne de financement de GRAMI

16) Certificats de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité C-12/12

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

1935.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

- Expo A. Gentès - Vernissage
- Réseau Plein-air – Quote-part 2013-2018
- Solidarité rurale – Forum sur l'éducation et la culture
- SDED – Fonds de la ruralité/subvention Tricot-don et salon des artisans

b) Rapport du maire – Activités 2011-2012-2013

Monsieur Lafond fait lecture du rapport du maire concernant la situation financière, les réalisations et les orientations municipales pour les années 2011, 2012 et 2013.

1936.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le rapport du maire tel que présenté et d'en faire la diffusion dans la prochaine édition du journal communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Déclarations d'intérêts pécuniaires 2013

Rappel est fait par le directeur général aux membres du conseil du suivi à faire concernant les déclarations d'intérêts pécuniaires 2013.

Copie du formulaire de déclaration est remise aux membres du conseil.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- E. Ellenberger
 - Excuses publiques suite à l'intervention du 4 juillet 2011

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 – Adoption

1937.11.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2012

1938.11.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses pré-autorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois d'octobre 2012, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats :	116 558,27 \$
Déboursés directs :	38 239,58 \$
Dépenses pré-autorisées :	12 279,29 \$
Rémunération globale :	62 129,07 \$
Remboursement des dépenses :	3 741,75 \$
	<hr/>
Total :	232 947,96 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Taxe de non-résidants

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 1589.12.11 concernant la participation municipale dans le dossier;

1939.11.12 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'acquitter les frais relatifs au remboursement de la taxe de non-résidants, pour des activités d'octobre 2012 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 1 874,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Aide aux familles – Couches de coton; remboursement** (retiré)

d) **MRC – Rôle foncier; équilibrage**

1940.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la soumission de la Firme Patrick Mercure inc., datée du 22 octobre 2012, pour l'équilibrage du rôle foncier 2014-2015-2016 de la municipalité pour un montant de 14 658,15 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) **Comité du personnel**

a.1) **Brigadière scolaire – Poste de remplacement**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1906.09.12 et le besoin d'établir une liste de remplaçant(e)s comme brigadier ou brigadière;

Considérant les démarches faites pour établir une liste de personnes pouvant assurer le remplacement;

Considérant les discussions menées avec les travaux publics concernant l'utilisation du personnel de voirie pour couvrir les remplacements de brigadières si la remplaçante désignée ne peut pas agir ou si plus d'une brigadière est absente;

1941.11.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- de retenir madame Manon Cartier comme brigadière remplaçante;
- d'appliquer les conditions de travail et de rémunération prescrites pour ce poste dans la convention collective;
- de prévoir, dans le cas où la remplaçante désignée ne peut pas agir ou si plus d'une brigadière est absente, que la municipalité utilisera le personnel des travaux publics pour assurer le service de brigade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) **Directeur des incendies - Congédiement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1916.10.12 laquelle précise les conditions de travail associées au poste de directeur des incendies;

Considérant les discussions menées avec monsieur Alain L'Espérance, directeur des incendies, sur le dossier et son refus de collaborer;

Considérant la nature du poste occupé, les responsabilités qui y sont associées et l'impact d'une telle situation sur le lien de confiance qui doit exister entre le conseil municipal et le directeur des incendies dans le cadre du fonctionnement municipal;

Considérant l'avis donné par le directeur général en date du 31 octobre 2012;

1942.11.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'informer monsieur Alain L'Espérance que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover met fin au lien d'emploi qui l'unit à la municipalité à titre de directeur des incendies et pompier volontaire;
- que la décision est effective dès maintenant;
- que les dispositions soient prises pour lui verser les sommes dues, lui remettre son relevé de fin d'emploi et récupérer les codes informatiques, équipements, clefs et autres effets appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Formations – Autorisation

b.1) Association québécoise d'urbanisme - PIIA

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

1943.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (252,95 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour le directeur général à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tenue 27 octobre 2012 à Sorel-Tracy;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) ADMQ – Violence en milieu de travail

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

1944.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (298,94 \$ taxes incluses/personne) et les autres frais inhérents au dossier pour le directeur général et la directrice générale adjointe à la formation offerte par l'ADMQ concernant la violence en milieu de travail qui se tiendra à Victoriaville en novembre;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Matières résiduelles et recyclables – Contrat 2013-2017

c.1) Autorisation

Considérant la résolution de septembre # 1904.09.12 sur l'octroi du contrat à la Régie intermunicipale de gestion des déchets (R.I.G.D.) du Bas-Saint-François pour la collecte et le transport des matières résiduelles de la municipalité pour une période de 5 ans, soit 2013-2017;

1945.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Coop de service de santé – Bail emphytéotique (reporté)

e) Âge d'or – Local; agrandissement

e.1) Protocole d'entente - Amendement

Considérant les dispositions relatives à l'ajout de locaux contenues au protocole d'entente conclu avec la commission scolaire de même que dans celui conclu avec le club de l'Âge d'or;

Considérant que le projet est réalisé avec l'accord de la commission scolaire et selon les spécifications données par cette dernière;

1946.11.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'informer le club de l'Âge d'or et la commission scolaire que la municipalité ne s'objecte pas à la réalisation du projet d'aménagement d'un vestiaire et d'un local d'entreposage, et ce, tel que proposé par le club;

- de préparer les amendements nécessaires aux différents protocoles d'entente pour y inclure les locaux mentionnés ci-dessus;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e.2) Aide financière (reporté)

f) Services juridiques - Mandat

1947.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'accepter l'offre de service de la firme Monty Coulombe S.E.N.C. daté du 14 août 2012 pour des services juridiques de première ligne concernant les opérations courantes de la municipalité, et ce, pour un montant annuel de 750 \$ plus taxes couvrant la période de novembre 2012 au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Journal communautaire – Tarification; amendement

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution # 1888.09.12 sur la tarification applicable à la publicité à paraître dans le journal communautaire;

1948.11.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de modifier le deuxième alinéa de la résolution # 1888.09.12 de la manière suivante :

"- d'établir la politique de tarification des publicités à paraître dans le journal communautaire pour les années 2012 et 2013 de la manière suivante, savoir :

- Pour 6 parutions* :
 - 1/8 de page : 120 \$
 - 1/6 de page : 180 \$
 - 1/4 de page : 240 \$
 - 1/2 page : 400 \$
 - 3/4 de page : 600 \$
 - Pleine page : 1 000 \$
(page intérieure)
 - Pleine page : 1 200 \$
(page extérieure)
- Pour les activités organisées par des promoteurs – 1 parution* :

- 1/4 de page : 50 \$
- 1/2 page : 80 \$
- 3/4 de page : 120 \$
- Pleine page: 240 \$

* Incluant la mise en page et le service en ligne, taxes en sus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) FQM – Mutuelle de prévention; adhésion

Considérant les discussions menées en séances préparatoires;

1949.11.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de ne pas donner suite au projet d'adhésion à la mutuelle de prévention tel que proposé par la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) D. Mélançon, lot 4 335 143 – Caractérisation des sols; mandat

Considérant le défaut de monsieur Mélançon de se conformer à la mise en demeure donnée le 14 septembre 2012;

Considérant l'avis de poursuite des procédures donné par le directeur général;

1950.11.12 Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme Avizo Experts-Conseils Inc., datée du 22 octobre 2012 pour la réalisation d'une caractérisation des sols sur le lot 4 335 143, au montant de 4 390 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Hôtel de ville - Rénovation

j.1) Capacité structurale – Mandat

1951.11.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'accepter l'offre de service de la firme Pluritec ingénieurs-conseils datée du 26 octobre 2012 pour la réalisation de l'analyse de la capacité structurale des murs de l'hôtel de ville, au montant de 1 350 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Site Web – Banque d'heures

1952.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir l'offre de service de la firme Solutions Zen datée du 17 octobre 2012 pour la mise à niveau du site Web, et ce, sur la base d'une banque d'heures (20 heures) pour des travaux de restructuration du site et du soutien technique au coût de 750 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 420 – Prévention/modification; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 420 lequel a pour objet d'abroger le règlement # 392 et de définir les règles applicables à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

b) Règl. # 395-1 – Location de salle; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 395-1 lequel a pour objet de modifier différents articles du règlement # 395 concernant la location des salles municipales notamment pour y inclure la salle de la caserne.

c) Règl. # 405-1 – Réserve financière/travaux publics; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 405-1 lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 405 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée aux travaux publics notamment celle pour l'année 2011.

d) Règl. # 406-2 – Réserve financière/travaux publics pavage; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Gilles Vallières de l'adoption prochaine du règlement # 406-2 lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 406 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée aux travaux de pavage notamment celle pour l'année 2011.

e) Règl. # 418 – Installation et entretien des fosses septiques; adoption

1953.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'adopter le règlement # 418 lequel a pour objet d'abroger le règlement # 368 relatif à l'entretien des installations septiques et d'établir les normes applicables pour l'installation et l'entretien des fosses septiques de résidences isolées et autres bâtiments sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Règl. # 419 – Usine d'épuration/règlement d'emprunt; avis de motion

Amendée par
résol. # 1971.12.12
(3 décembre 2012)

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Gilles Vallières de l'adoption prochaine du règlement # 419 lequel a pour objet de décréter une dépense de 4 209 765 \$ et un emprunt de 4 209 765 \$ (dont 1 136 590 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), 1 000 000 \$ des surplus cumulés et 180 075 \$ du remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS)) pour la mise à niveau de l'usine d'épuration et de la station de pompage en vue du traitement des eaux usées provenant des résidences sises à l'intérieur du périmètre défini par le plan directeur des égouts ainsi que du traitement des boues de fosses septiques provenant des résidences isolées situées sur le territoire.

9. URBANISME - DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme (23/10/2012) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 octobre 2012 est fait.

b) M. Gauthier, 4475 Principale - Rénovation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (Réf. : p.-v. urb. – résol. # 49.10.12.);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 179.11.08 autorisant l'agrandissement et la rénovation de la propriété sise au 4475 Principale;

Considérant que le requérant entend terminer les travaux pour le 1^{er} septembre 2013;

1954.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;
- d'informer le propriétaire que la municipalité autorise l'émission d'un permis de rénovation pour terminer les travaux entrepris, et ce, conditionnellement :
 - à ce que ces derniers soient terminés pour le 1^{er} septembre 2013;
 - que les travaux soient réalisés conformément à la proposition retenue dans la résolution # 179.11.08;
 - qu'en ce qui concerne la galerie sise sur le côté latéral gauche, elle ne pourra être agrandie que pour rejoindre la galerie de façade et ainsi former une galerie de coin. Elle devra être réalisée avec les mêmes matériaux que celle de façade et être de dimension proportionnelle à celle-ci;
 - que les fenêtres du rez-de-chaussée soient remplacées par des fenêtres du même style que celles du premier étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Y. Champagne, 2045, 5^e Rang de Wendover Nord – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (Réf. : p.-v. urb. – résol. # 50.10.12.);

1955.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;
- de ne pas modifier la réglementation municipale concernant les bâtiments accessoires utilisés à des fins résidentielles et de ne pas donner suite à la demande du requérant concernant l'ajout d'un abri pour véhicule récréatif au bâtiment accessoire présent sur son terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) D. Dufort, lot 4 333 199 - Usage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (Réf. : p.-v. urb. – résol. # 51.10.12.);

Considérant les orientations municipales en matière de développement urbain;

1956.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;
- d'informer le requérant que :
 - la municipalité ne donnera pas suite à la demande d'autorisation faite par ce dernier concernant l'implantation d'un commerce de réparation de véhicules lourds sur le lot 4 334 199;
 - la municipalité ne procédera à aucune analyse de demande provenant du requérant tant et aussi longtemps que la question du périmètre d'urbanisation de la municipalité n'aura pas été statuée par la MRC de Drummond et que le schéma révisé ne sera pas en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Construction G. Hébert, lot 4 334 964 - Profondeur

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier (Réf. : p.-v. urb. – résol. # 52.10.12.);

Considérant l'avis donné par M. Serge Côté, urbaniste, de la firme SCU sur le dossier;

1957.11.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de ne pas entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure à faire pour réduire la profondeur minimale requise à 28,76 m sur la ligne de séparation des propriétés.

Contre : M Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

f) Permis de construction – Octobre 2012 et comparatifs 2011-2012

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'octobre 2012 et du comparatif avec l'année 2011 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

g) 1625, 5^e Rang de Wendover Nord – Nuisances; mandat

1958.11.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu de retenir les services de madame Rosane Roy, avocate, pour faire le suivi et représenter la municipalité dans le dossier de nuisances et insalubrité de la propriété sise au 1625, 5^e Rang de Wendover Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics (15/10/2012) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 15 octobre 2012 est fait.

a.1) Télécommunications Xittel - Affichage

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. travaux publics 15/10/2012, p. 2);

1959.11.12 Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande de la compagnie de Télécommunications Xittel inc. pour l'installation d'un panneau publicitaire sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) J. Laliberté – Rue Samuel; acceptation des travaux

Considérant la demande d'acceptation des travaux faite par monsieur Julien Laliberté concernant les travaux de mise en forme de la rue réalisés sur la rue Samuel dans le secteur des lots 4 335 223, 4 335 072 et 4 335 071, soit sur une distance d'environ 125 mètres;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. travaux publics 15/10/2012, p. 2);

Considérant le rapport fait par le directeur des travaux publics concernant la conformité des travaux réalisés et des correctifs apportés par le requérant;

1960.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'accepter les travaux de mise en forme de la rue réalisés par monsieur Julien Laliberté sur la rue Samuel dans le secteur des lots 4 335 223, 4 335 072 et 4 335 071.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.3) J. Laliberté – Rue Samuel; cession des lots 4 335 075 et 4 335 079

Considérant la demande de cession des lots 4 335 075 et 4 335 079 constituant la rue Samuel;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. travaux publics 15/10/2012, p. 2);

Considérant que les travaux de mise en forme de la rue ont été réalisés par phase et que des acceptations conditionnelles ont été données dans ce dossier pour les différentes phases de construction;

Considérant le rapport du directeur des travaux publics concernant la non-conformité de certains aspects des travaux réalisés;

1961.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de reporter la décision sur la demande de cession de la rue Samuel à une prochaine séance;
- d'indiquer au requérant qu'il devra procéder aux travaux correctifs identifiés par le directeur des travaux publics;
- d'informer le requérant, qu'à titre de propriétaire des lots, il est responsable de l'exécution des correctifs demandés et de l'usage fait de ces lots jusqu'à leur cession à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.4) Club de quatre roues (QUAD) - Autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1898.09.12 concernant les autorisations de circuler demandées pour la saison 2012-2013;

Considérant la nouvelle demande présentée et les informations fournies par les représentants de l'association;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. trav. publics 15/10/2012, p. 3);

1962.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'autoriser la demande présentée par le Club de quatre roues (QUAD) Centre-du-Québec concernant le droit de circuler sur le rang 3 Wendover Sud sur une distance de 0.4 km entre les lots 4 334 317 et 4 333 440, les traverses de chemins publics sur le rang 3 de Wendover Sud, la route Houle et le rang 6 de Wendover Nord de la municipalité, et ce, telles que décrites dans la lettre du 1^{er} octobre 2012;
- d'informer le comité organisateur qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers lorsqu'ils circulent sur le rang 3 Wendover Sud ou à l'approche des différentes traverses de chemins et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- d'informer le comité organisateur que l'achat et l'installation de la signalisation nécessaire peut-être fait par la municipalité mais que l'ensemble des coûts incluant le temps homme sera facturé à l'organisme;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.5) Parc Bruno-Martel - Fossés

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics dans le dossier (Réf. : p.-v. trav. publics 15/10/2012, p. 4);

1963.11.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu de procéder à la fermeture de fossés longeant le parc Bruno-Martel sur la rue Anik sur une longueur approximative de 76 mètres, et ce, selon l'estimé de 7 306 \$ plus taxes déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Parc Guévremont – Aménagement

(reporté)

c) École Cyrille-Brassard – Débarcadère scolaire

c.1) Protocole d'entente - Addenda; autorisation

1964.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Rue Saint-Hilaire – J.-N. Francoeur

a.1) Conseiller juridique - Mandat

Considérant le mandat donné à M^e Josée Vendette de la firme Cain, Lamarre, Casgrain, Wells (Réf. : résol. municipale # 1677.03.12) dans ce dossier et l'avis de transfert donné par celle-ci;

1965.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir les services de Me Mélanie Pelletier de la firme Monty Coulombe s.e.n.c. à titre de conseillère juridique dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) Expertise – Mandat (reporté)

b) Usine d'épuration – Mise à niveau

b.1) Plans et devis (reporté)

c) Usine de filtration – Automate; remplacement

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics dans le dossier (Réf. : p.-v. trav. publics 15/10/2012, p. 4);

Considérant l'autorisation de dépense donnée par le directeur général;

1966.11.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner l'autorisation de dépense faite par le directeur général;
- d'acquitter la somme de 2 735 \$ plus taxes pour le remplacement d'un automate de contrôle sur le système de filtration de l'eau potable, et ce, telle que présentée par la firme Automatisation JRT inc. en date du 9 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) – Cotisation 2013

1967.11.12

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de renouveler pour l'année 2013 l'entente de service conclue avec le Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec (SIUCQ), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 27 septembre 2012 et pour une contribution annuelle de 4 903,80 \$;
- de prévoir le montant au budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Rapport des sorties – Octobre 2012

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie au 31 octobre 2012 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Procès-verbal 19/09/2012 – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) en date du 19 septembre 2012 est fait. Monsieur Jacques en fait le résumé.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Budget révisé - Approbation

1968.11.12

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver le budget révisé 2012 tel que présenté par la Société d'habitation Québec ainsi que le montant à verser par la municipalité de 8 860 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Société de l'aréna

a.1) Procès-verbaux 25/09/2012 et 16/10/2012 - Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du 25 septembre 2012 et 16 octobre 2012 tels que déposés à l'assemblée du conseil d'administration de la société de l'aréna est fait. M. Jacques en fait le résumé.

Copies sont remises aux membres du conseil.

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité C-12/12

Je, soussigné, Mario Picotin, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 5 novembre 2012

Mario Picotin

Directeur général/Secr.-trésorier

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- G. Demers
 - Club de quatre roues (QUAD)/remerciements
- Y. Champagne
 - Item 9c); explication
- A. Laurin
 - Hôtel de ville/rénovation; suivi
 - Débarcadère scolaire; partage des coûts
- M. Laurin
 - Tricot-don/remerciements
- D. Dufort
 - Item 9d); explication

18. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Signé :

Maire

Directeur général/Sec-trésorier